

Informatique – Réseau Fibre Optique - Gestion informatisée des bibliothèques - Convention avec l'Université de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté ont décidé en 1993 d'unir leurs efforts pour mettre en œuvre un réseau documentaire commun.

Ce projet a abouti à l'automne 1993 au choix de matériels et logiciels homogènes s'inscrivant dans les technologies du futur.

Pour réaliser ce fond documentaire commun, il est nécessaire d'interconnecter les différents sites par des liaisons informatiques de hauts débits afin d'assurer l'accès rapide aux informations bibliographiques. Nous disposerons sur ce réseau de 2 ordinateurs et de serveurs de CD-ROM (14 disques de chacun 600 millions de caractères actuellement) dans tous les domaines de la science, des technologies, des thèses, des lettres, ...

Ces informations seront accessibles aux chercheurs, aux étudiants, à la population bisontine, à partir des postes de travail installés dans les différentes bibliothèques de la Ville et de l'Université.

Pour réaliser l'interconnexion entre les différents sites de la Ville et de l'Université, deux solutions techniques ont été envisagées :

- * location de lignes à France Télécom,
- * établissement d'un réseau privé fibre optique.

L'étude confiée à une société spécialisée en matière de réseau et télécommunications a montré en tout point que la solution réseau privé était la plus avantageuse.

- Sur le plan financier, la comparaison sur 5 ans des deux solutions a donné les résultats suivants :

	France Télécom	Réseau privé
Investissement	-	884 KF TTC
Fonctionnement (5 ans)	5 013 KF TTC	120 KF TTC
Total	5 013 KF TTC	1 004 KF TTC

De plus, la mise en place de ce réseau privé entraînera pour la Ville de Besançon l'annulation des locations actuelles payées à France Télécom (120 KF/an) qui, comparées à l'investissement prévu de 442 KF, montre un taux de retour très rapide.

- Sur le plan technique, France Télécom nous offre une liaison 10 millions de bits par seconde sur chaque site et les équipements actifs nécessaires.

Le réseau privé consiste à fixer dans les égouts deux câbles constitués de 8 fibres et 6 fibres optiques et desservant respectivement les bâtiments Ville (10) et Université (4) situés au centre-ville.

Une extension de ce réseau à d'autres sites pourra être envisagée à l'avenir.

L'option réseau privé ayant été retenue en Commission Informatique du 10 février 1994, et ayant reçu l'accord du Ministère des Télécommunications le 11 mai 1994, il convient de mettre en place les financements correspondants.

L'investissement de base pour la constitution du réseau, soit 884 000 F, sera pris en charge à 50 % par la Ville et 50 % par l'Université.

Une convention est établie entre l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon.

Cette convention de dix ans, renouvelable, définit les modalités techniques de constitution, les normes d'échanges retenues et les conditions de maintenance et d'évolution de ce réseau.

L'Université de Franche-Comté s'engage à exploiter ce réseau pour ses propres besoins et à ne pas en tirer un revenu commercial.

Les coûts d'entretien seront payés à part égale par les deux signataires.

La Ville prend en charge un surcoût de 58 000 F, du fait de l'accroissement du nombre de fibres pour ses propres besoins.

Le Conseil Municipal est invité à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant la somme de 500 000 F au chapitre 900.0/235.94006.10100, à autoriser M. le Maire à signer les marchés et la convention, et à demander à l'Université de Franche-Comté de procéder au versement de la quote-part des travaux, soit 442 000 F, qui sera encaissée en recettes au chapitre 900.0/235.94006.10100 et réaffectée au crédit de dépenses sus-indiqué étant précisé que ces derniers crédits seront ouverts dès signature de la convention.

M. BAS : Monsieur le Maire, je crois que ce rapport appelle quand même un certain nombre de questions ou de précisions. Je crois en effet qu'avant de réaliser tout investissement en la matière, il faut être assez prudent compte tenu des évolutions technologiques auxquelles on va assister dans les 5 ou 10 années qui viennent et qui risquent de rendre toute infrastructure un peu obsolète ou peut-être inutile au regard de ce qui va être mis en place de façon plus globale.

Je me demandais simplement si les structures qu'on allait mettre en réseau sont déjà informatisées et bien équipées sur ce plan-là ? C'est la première question, je me renseigne simplement Monsieur RUEFF ! Je voudrais savoir également si le champ géographique n'est pas trop restreint. Au moment où l'on assiste à une explosion des technologies, notamment le réseau ETHERNET auquel sont reliées 10 millions de personnes à l'échelle de la planète, mettre en réseau quelques centres de documentation à Besançon, n'est-ce pas voir ce problème d'une façon trop restreinte ? Naturellement, vous dites que cette extension à d'autres sites peut être envisagée à l'avenir mais ne peut-on pas déjà envisager cela sur le présent ? N'est-ce pas une action qui doit se faire au niveau plus global des universités françaises en général comme c'est déjà d'ailleurs le cas pour toutes les universités américaines qui, pour toutes personnes adhérentes au réseau ETHERNET peuvent accéder à toutes ces informations ?

Une autre question concernant ce rapport : vous mentionnez l'étude confiée à une société spécialisée, pourrait-on savoir de quelle société il s'agit ? Y a-t-il eu appel d'offres ou n'était-ce pas nécessaire ?

De façon parallèle, puisqu'on en est à un dossier relatif aux nouvelles technologies de l'information, je voudrais attirer votre attention sur la mission qui a été confiée par le Gouvernement à Gérard THERY sur les autoroutes de l'information. Bien que ce rapport ne soit pas encore rendu public, on sait que le Gouvernement a l'intention de confier à 7 ou 8 sites pilotes en France, 7 ou

8 communes, des expériences notamment sur ces nouvelles autoroutes de l'information. Je voudrais savoir si Besançon a fait acte de candidature, si des contacts ont été pris ? Je crois que ce sont des domaines d'avenir qui sont fondamentaux sur un plan économique et qu'il serait intéressant que Besançon puisse se positionner le plus en amont possible par rapport à ces autoroutes de l'information.

M. LE MAIRE : Nous avons un service informatique de très haute qualité sous la direction de M. LAMBEY qui est là déjà depuis un certain nombre d'années, qui nous demande toujours d'aller plus en avant et qui est très au fait de ces choses.

M. RUEFF : Sur le premier point, à savoir si l'ensemble des sites étaient déjà informatisés, effectivement ils le sont aussi bien la bibliothèque que l'ensemble des sites municipaux et que l'Université. Il est bien évident que faire un tel réseau en fibre optique était intéressant à partir du moment où les terminaux existaient déjà.

La société à qui l'on a confié l'étude s'appelle ICARE, spécialisée justement dans l'implantation de ce type de réseau. Elle a fait une étude de faisabilité et nous a aidé dans l'examen des diverses propositions techniques qui nous étaient faites. Ces réseaux ne serviront pas seulement à des liaisons intérieures entre les différents points de la Ville mais pourront être connectés effectivement à des réseaux du type RENATER. Il y a deux types de réseaux au point de vue international de contact avec les banques de données, de recherches, qui sont RENATER et ETHERNET. Vous avez parlé d'ETHERNET, ici avec la Région c'est RENATER qui a été choisi et ce réseau en fibre optique pourra tout à fait être branché sur RENATER avec un avantage supplémentaire qui est qu'il suffit d'une seule prise de ces réseaux internationaux RENATER sur notre réseau de fibre optique pour que l'ensemble des postes qui sont sur le réseau de fibre optique puissent être reliés. Voilà ce qu'il en est pour le moment.

Pour ce qui concerne l'extension à d'autres sites tels la Bouloie, le Pôle Santé, etc., des discussions sont en cours avec la Région.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.